



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matane tenue le 16 mars 2011 à 20 h en la salle de conférence de la MRC située au 145, rue Soucy à Matane.

Présences :

- M^{mes} Claudine Desjardins, maire de Sainte-Félicité
Victoire Marin, maire de Grosses-Roches et préfet suppléant
- MM. Jean-Sébastien Barriault, maire des Méchins
Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg
Jean-Marie Bérubé, maire de Saint-Léandre
Dominic Côté, maire suppléant de Saint-René-de-Matane
Yvan Côté, maire de Sainte-Paule
Mario Hamilton, maire suppléant de Matane
Benoît Marquis, maire suppléant de Saint-Adelme
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables
Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Yvan Imbeault, préfet et maire de Saint-Adelme. Mesdames Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Josée Roy, secrétaire administrative, sont aussi présentes.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20 h.

Ordre du jour

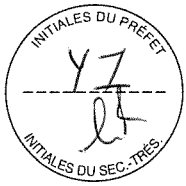
- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Rencontres :
 - 3.1 Monsieur Jacques Bélanger, conseiller en sécurité civile -Ministère de la Sécurité publique - Direction régionale de la sécurité civile du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine ;
 - 3.2 Madame Manon Perreault, conseillère en environnement et cours d'eau de la MRC de Matane :
 - Campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation à l'amélioration de la qualité et de la quantité des matières résiduelles dans l'Est-du-Québec, faits saillants et bilan, été 2010;
 - Gestion des matières résiduelles dans la MRC de Matane, faits saillants 2006-2009;
- 4- Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire Conseil tenue le 16 février 2011;
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue 1^{er} mars 2011;
- 5- Dossiers régionaux :
 - 5.1 Suivi des dossiers :
 - 5.1.1 Résolution relative au financement de la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent;
 - 5.2 PNR II – Pacte rural :
 - 5.2.1 Comité d'analyse;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- 5.3 Secours minimaux – Demande d’aide financière – Fonds conjoncturel;
- 5.4 Rapport d’étape de la démarche COSMOSS du 1^{er} avril au 30 novembre 2010;
- 5.5 Autorisations paiements – CLD de la MRC de Matane :
 - 5.5.1 Versement du solde (15 %) de la contribution gouvernementale 2010-2011 au montant de 97 620 \$;
 - 5.5.2 Premier versement de la contribution des municipalités au montant de 91 970,50 \$;
- 5.6 Nomination des administrateurs au sein du conseil d’administration du CLD de la MRC de Matane 2011-2012;
- 5.7 Réunion des membres réguliers du CLD de la MRC de Matane :
 - 5.7.1 Ouverture de la réunion et renonciation à l’avis de convocation;
 - 5.7.2 Adoption de l’ordre du jour;
 - 5.7.3 Adoption des états financiers vérifiés au 31 décembre 2010;
 - 5.7.4 Rapport d’activités 2010;
 - 5.7.5 Ratification des actes des administrateurs pour l’année 2010;
 - 5.7.6 Nomination des vérificateurs pour l’année 2011;
 - 5.7.7 Fermeture de la réunion des membres réguliers du CLD;
- 5.8 Résolution numéro 2011-02-38 de la municipalité de Grosses-Roches – Demande réitérée auprès du ministre des Transports de reclasser collectrice et prioritaire la route des Grosses-Roches et d’en assumer l’entretien;
- 5.9 Projet de résolution de la municipalité de Les Méchins – Relance du projet éolien de 150 MW à l’intérieur du territoire des Les Méchins, Saint-Jean-de-Cherbourg et Grosses-Roches;
- 5.10 6^e édition de la Journée de la Résistance – demande de contribution financière;
- 5.11 Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent – Invitation au 5^e Rassemblement du réseau de solidarité municipale, le 16 avril 2011 à Rimouski;
- 5.12 Coalition Urgence Rurale du Bas-Saint-Laurent – Assemblée générale annuelle, le 26 mars 2011 à Rimouski;
- 5.13 Croix Rouge – Lettre de sollicitation qui sera transmise aux entreprises ciblées de la MRC de Matane;
- 6- Administration générale et développement économique :
 - 6.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis :
 - 6.1.1 Service d’évaluation foncière;
 - 6.1.2 Service d’inspection et d’émission des permis;
 - 6.1.3 Service d’urbanisme / réglementation;
 - 6.1.4 Service incendie de la MRC de Matane;
 - 6.1.5 MRC de Matane – compétences communes;
 - 6.1.6 TPI de la MRC de Matane;
 - 6.1.7 TNO de la MRC de Matane;
 - 6.2 Édifice de La Matanie :
 - 6.2.1 Adoption du règlement d’emprunt numéro 247-1-2011 modifiant le règlement numéro 247-2010 pour augmenter le montant de la dépense et de l’emprunt afin de prendre en compte l’estimation révisée pour la réalisation des travaux de rénovation;
 - 6.2.2 Approbation des plans pour la réalisation des travaux de rénovation;
 - 6.2.3 Autorisation – appel d’offres public pour la réalisation des travaux de rénovation;
 - 6.2.5 Cases de stationnement – résolution de la ville de Matane;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- 6.2.6 Contrat entretien de l'ascenseur avec Otis Canada inc. :
 - 6.2.6.1 Autorisation paiement – service du 10 octobre 2010 au 31 mars 2011 au montant de 1 000,24 \$ incluant les taxes;
 - 6.2.6.2 Entériner – renouvellement du contrat;
 - 6.2.7 Correspondance locataire – École de conduite À La Survie;
- 6.3 Délégation / ou déclaration de compétence – réseau de communication partagé;
- 6.4 Adoption de la Politique de capitalisation et d'amortissement de la MRC de Matane;
- 6.5 Portail gouvernemental des affaires municipales et régionales (PGAMR) :
 - 6.5.1 Inscription à clicSÉCUR-Entreprises;
 - 6.5.2 Désignation d'un représentant autorisé (RA) et votre responsable des services électroniques (RSE), tel que requis par Revenu Québec (RQ);
- 6.6 Autorisation signature – entente de gestion avec le MAMROT relatif au Programme d'aide financière aux MRC;
- 6.7 Résolution numéro CM 16-02-11 de la MRC des Pays-d'en-Haut – Programme d'aide financière au fonctionnement des MRC;
- 6.8 Résolution des municipalités de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix, Lacolle, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Cyprien-de-Napierville et Saint-Jacques-le-Mineur – Le développement éolien doit se faire dans le respect des citoyens et du territoire du Québec;
- 6.9 Résolution du comité administratif de la MRC de Basques – Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) – Véhicule lourd;
- 6.10 Résolution numéro 2011-02-7518 de la MRC des Sources – Appui à la municipalité de Saint-Camille – Mine d'or;
- 6.11 Solidarité rurale du Québec – Ruralia, l'événement du 16 au 21 mai 2011 à Montréal;
- 6.12 Colloque de l'Association des directeurs généraux du MRC du Québec, les 27, 28 et 29 avril 2011 à Montebello;
- 6.13 Entériner le dépôt d'une demande de financement à Emplois Été Canada pour deux étudiants;
- 6.14 Mandat A. Lapierre – gestion des archives;
- 6.15 Transport adapté – Facturation 182,5 heures supplémentaires du 1^{er} février 2010 au 31 janvier 2011 pour un montant de 8 509,98 \$ plus taxes;
- 6.16 Renouvellement police d'assurance avec la MMQ;
- 6.17 Dossier Rivière Blanche :
 - 6.17.1 Autorisation paiement de factures;
 - 6.17.2 Résolution numéro 2011-49 de la municipalité de Saint-Ulric;
 - 6.17.3 Désistement;
- 7- Évaluation foncière :
 - 7.1 Rapport mensuel;
 - 7.2 Formation de transition sur la modernisation réglementaire et normative de l'évaluation foncière;
- 8- Aménagement et Urbanisme :
 - 8.1 Entrée en vigueur des règlements VM-89-87, VM-89-88, VM-89-90 et VM-89-91 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane;
 - 8.2 Certificat de conformité – Règlement VM-89-89 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'ajouter un usage dans la zone à dominance résidentielle portant le numéro 206;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- 8.3 Réception du projet de règlement numéro 2011-01 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-René-de-Matane dans le but de permettre l'usage "Construction et travaux publics", plus précisément "Voirie et travaux publics sous la compétence de la municipalité", et ce, afin d'autoriser l'implantation d'un entrepôt à sel comme bâtiment complémentaire;
- 8.4 Suivi dossier – Demande du MRNF – Modification des limites de la ZEC de chasse et de pêche Cap-Chat;
- 8.5 MRNF – conversion d'un bail d'abri sommaire en bail de villégiature;
- 8.6 Congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) – les 7, 8 et 9 avril 2011 à Québec;
- 8.7 Ouverture d'un compte bancaire pour la gestion foncière et du sable et gravier sur les terres du domaine de l'État;
- 8.8 Avis de motion – Règlement constituant le fonds destiné à soutenir les activités de mise en valeur des ressources et des terres forestières suite à la délégation de la gestion de certains droits fonciers et de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;
- 8.9 Commentaires et observations de la MRC de Matane concernant l'implantation d'une tour de communication Internet à Saint-Léandre;
- 8.10 Commentaires et observations de la MRC de Matane concernant l'implantation d'une tour de communication Internet à Saint-Ulric;
- 8.11 Acceptation soumission – projet volet II – Portail de l'eau;
- 9- Génie forestier :
 - 9.1 Rapport mensuel;
 - 9.2 Autorisation processus d'appel d'offres sur invitations – Planification des travaux forestiers pour l'année 2011;
 - 9.3 Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) – Approbation des préoccupations dans le cadre de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré sur le document synthèse;
 - 9.4 Préoccupations de la MRC de Matane dans le cadre de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré :
 - 1- Objectifs du schéma et règlements régionaux;
 - 2- Coupes en hautes altitudes;
 - 3- Viabilité socioéconomique;
- 10- Matières résiduelles : ---
- 11- Sécurité publique :
 - 11.1 Schéma de couverture de risques incendie :
 - 11.2 Service régional de sécurité incendie :
 - 11.2.1 Rapport mensuel;
 - 11.2.2 Démission de monsieur Daniel Fournier – caserne de Sainte-Félicité;
 - 11.2.3 Sauvetage :
 - 11.2.3.1 Acquisition d'équipements;
 - 11.2.3.2 Autorisation formation;
 - 11.2.4 Contrat entretien – logiciels Première ligne au montant de 1 036,61 \$ incluant les taxes;
 - 11.2.5 Autorisation paiement Cégep de Rimouski – Frais d'examens théorique et pratique "Officier non urbain" pour huit (8) candidats;
 - 11.2.6 Autorisation paiement factures – EducExpert;
 - 11.2.7 43^e Congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, 21 au 24 mai 2011 à Gatineau;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- 12- Période de questions;
- 13- Varia;
- 14- Fermeture de la séance.

Messieurs Jacques Bélanger et Bruno Rioux, conseillers en Sécurité civile du ministère de la Sécurité publique – Direction régionale de la sécurité civile du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine – Projet Secours minimaux – Rôle et responsabilités du coordonnateur régional – Projet de réforme en sécurité.

Madame Manon Perreault, conseillère en environnement et cours d'eau de la MRC de Matane :

- Campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation à l'amélioration de la qualité et de la quantité des matières résiduelles dans l'Est-du-Québec, faits saillants et bilan, été 2010;
- Gestion des matières résiduelles dans la MRC de Matane, faits saillants 2006-2009.

RÉSOLUTION 140-03-11

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant le sujet suivant et en laissant le point Varia ouvert :

Varia a) « Dossier éolien communautaire ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 141-03-11

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 16 FÉVRIER 2011

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 février 2011 qui leur a été transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2011 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 142-03-11

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 1^{ER} MARS 2011**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 1^{er} mars 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 1^{er} mars 2011 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 143-03-11

**ENTÉRINER LES DÉCISIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF LORS
DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1^{ER} MARS 2011**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 1^{er} mars 2011 et les décisions qui y sont contenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Marie Bérubé et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 1^{er} mars 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 144-03-11

**FINANCEMENT DE LA TABLE DES PRÉFETS DU BAS-SAINT-
LAURENT**

CONSIDÉRANT QUE le MAMROT n'accorde plus de financement pour le fonctionnement des tables de préfets, dont celle du Bas-Saint-Laurent, qui bénéficiait d'un montant annuel de 10,000\$;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des MRC du Bas-Saint-Laurent souhaitent maintenir la Table des préfets et en perpétuer le fonctionnement, compte tenu de ses effets bénéfiques;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent assure son fonctionnement à même ses fonds pour l'année 2011 et demande, pour 2012 et les années subséquentes, que les huit (8) MRC du Bas-Saint-Laurent octroient chacune 1 000 \$ annuellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de Matane autorise une contribution au montant de 1 000 \$ par année, et ce à compter de l'année 2012, pour le fonctionnement de la Table des préfets, comme l'ensemble des MRC du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 145-03-11

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS – COMITÉ D'ANALYSE DU PACTE RURAL

CONSIDÉRANT la résolution numéro 588-11-09 du Conseil de la MRC désignant les membres du comité d'analyse du Pacte rural;

CONSIDÉRANT QUE le plan de travail prévoit que les membres doivent être nommés au plus tard le 31 mars et que la durée des mandats est de deux ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominic Côté et résolu à l'unanimité :

DE renommer les personnes suivantes à titre de membres du comité d'analyse du Pacte rural :

Membres avec droit de vote :

M. Yvan Imbeault, préfet;
M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches;
M^{me} Claudine Desjardins, maire de Sainte-Félicité;
M. Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables;
M. Claude Canuel, maire de Matane;
M^{me} Annie Fournier, directrice de la SADC région de Matane;
Un représentant du Centre local d'emploi de Matane;

Membres sans droit de vote :

M^{me} Line Ross, directrice générale de la MRC de Matane;
M^{me} Hélène Gagné, directrice générale du CLD de la MRC de Matane.

D'ajouter un membre avec droit de vote, poste pour le président du CLD, et de nommer monsieur Pierre Thibodeau, maire de la municipalité de Saint-Ulric, au sein du comité d'analyse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 146-03-11

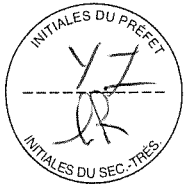
SECOURS MINIMAUX – DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (MSP) ET/OU AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMROT)

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane, en collaboration avec les MRC de La Mitis et de La Matapédia, travaille présentement à l'élaboration d'un programme de mise en œuvre des secours minimaux en sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE ce projet en est à sa phase III de réalisation, et ce, en collaboration avec les représentants du ministère de la Sécurité civile du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de l'expérience pilote en cours seront bénéfiques pour faire avancer le Québec en matière sécurité civile tout en posant les jalons de la révision de la *Loi sur la sécurité civile*;

CONSIDÉRANT QUE les trois MRC s'entendent sur un modèle d'organisation municipale de la sécurité civile;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)**

CONSIDÉRANT QUE le processus d'évaluation et de mise en œuvre des actions destinées à améliorer le niveau de préparation et la capacité d'intervention des municipalités lors d'un sinistre devrait permettre de réaliser des économies substantielles en matière d'intervention et en dédommagement après sinistre;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités seront munies d'une capacité minimale d'intervention en matière de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des MRC à caractère rural du Québec pourront bénéficier de cet expérience pilote;

CONSIDÉRANT QUE les trois MRC ont besoin d'une ressource afin d'accompagner les municipalités dans l'ensemble de cette démarche et souhaitent obtenir une aide financière de l'ordre de 80 000 \$ pour chaque MRC sur une période de deux ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de Matane, en collaboration avec les MRC de La Mitis et de La Matapédia, dépose au ministère de la Sécurité publique et/ou au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, une demande d'aide financière, au montant de 80 000 \$ sur une période de deux (2) ans à compter du 1^{er} avril 2011, afin de supporter la mise en place des secours minimaux en sécurité civile sur l'ensemble du territoire de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 147-03-11

CLD DE LA MRC DE MATANE – AUTORISATION 2^E VERSEMENT (15 %) DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE 2010-2011 AU MONTANT DE 97 620 \$ POUR LES ACTIVITÉS DE BASE ET LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

CONSIDÉRANT la contribution gouvernementale versée à la MRC, selon l'entente de gestion entre le MDEIE et la MRC de Matane, pour le financement du CLD;

- Financement de base des activités du CLD	480 611 \$
- Soutien aux projets d'entreprise en démarrage.....	102 487 \$
- Soutien à l'émergence de projets d'entreprise.....	60 070 \$
	<hr/>
	643 168 \$

CONSIDÉRANT la résolution numéro 442-08-10 autorisant un premier versement de 85 % de la contribution gouvernementale et le solde de 15 % du montant suite à la reddition de compte du CLD de la MRC de Matane ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement au CLD de la MRC de Matane, du montant de la 97 620\$, soit le solde de 15 % de la contribution gouvernementale reçue pour l'année financière 2010-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 148-03-11

**CLD DE LA MRC DE MATANE – AUTORISATION VERSEMENT –
1^{RE} TRANCHE AU 31 MARS 2011 DE LA CONTRIBUTION DES
MUNICIPALITES**

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière des municipalités au CLD de la MRC de Matane est de 183 941 \$, pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT la facture du CLD de la MRC de Matane concernant le premier versement au 31 mars 2011, année financière 2011 de la contribution provenant des municipalités de la MRC de Matane représentant un montant de 91 970,50 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le premier versement au CLD de la MRC de Matane, de la contribution provenant des municipalités pour l'année financière 2011, soit un montant de 91 970,50 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 149-03-11

**NOMINATION DES ADMINISTRATEURS AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CLD DE LA MRC DE MATANE 2011-2012**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi, le Conseil de la MRC de Matane désigne les membres du conseil d'administration du CLD de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs entrent en fonction officiellement à compter de la date de leur désignation par résolution de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE les sièges 3, 4 et 5 « Représentants du milieu municipal » sont désignés annuellement;

CONSIDÉRANT QUE le siège 6 « Collège Forêt/Agriculture » est à combler et que la personne a été recommandée suite à l'assemblée annuelle du CLD;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :

DE nommer les personnes suivantes à titre d'administrateurs au conseil d'administration du CLD de la MRC de Matane :

Siège numéro 1 – M. Yvan Imbeault, préfet de la MRC de Matane

Siège numéro 2 – M. Claude Canuel, maire de la ville de Matane

Siège numéro 3 – M. Yvan Côté, maire de Sainte-Paule
(2^e mandat) – 1 an débutant en mars 2011

Siège numéro 4 – M^{me} Claudine Desjardins, maire de Sainte-Félicité
(2^e mandat) – 1 an débutant mars 2011

Siège numéro 5 – M. Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric
(2^e mandat) – 1 an débutant en mars 2011

Siège numéro 6 – M. Mario Lavoie, collègue Forêt/Agriculture
(1^{er} mandat) – 2 ans débutant mars 2011 - fin mars 2013



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

Siège numéro 7 – M. Olivier Lecot, collègue Milieu des affaires
(3^e et dernier mandat) – 2 ans débutés mars 2010 - fin mars 2012

Siège numéro 8 – M^{me} Anne Tremblay, collègue Économie sociale
(1^{er} mandat) – 2 ans débutés mars 2010 - fin mars 2012

Siège numéro 9 – M^{me} France Caron, directrice générale, Centre local d'emploi

Siège numéro 10 – M^{me} Hélène Gagné, directrice générale, CLD de la MRC de Matane

Siège numéro 11 – M^{me} Line Ross, directrice générale, MRC de Matane

Siège numéro 12 – M. Pascal Bérubé, député du comté de Matane

Sièges 9 à 12 inclusivement – sans droit de vote, durée du terme non limitée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 150-03-11

OUVERTURE DE LA RÉUNION DES MEMBRES RÉGULIERS DU CLD DE LA MRC DE MATANE ET RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT QUE tous les membres réguliers du CLD de la MRC de Matane étant présents et il est convenu de tenir une assemblée générale extraordinaire;

IL est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

DE renoncer à la convocation et de procéder à l'ouverture de l'assemblée à 21 h 25, laquelle sera présidée par monsieur Yvan Imbeault, préfet de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 151-03-11

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres réguliers du CLD de la MRC de Matane ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

D' l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 152-03-11

DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010 DU CLD DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE les membres ont pris connaissance des états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 et du rapport du vérificateur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D' les états financiers et le rapport du vérificateur du CLD de la MRC de Matane pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 153-03-11

**DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010 DU CLD DE LA MRC DE
MATANE**

CONSIDÉRANT QUE les membres ont pris connaissance rapport d'activités
2010 du CLD de la MRC de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu
à l'unanimité :

D'accepter le dépôt du rapport d'activités 2010 du CLD de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 154-03-11

**RATIFICATION DES ACTES DES ADMINISTRATEURS POUR
L'ANNÉE 2010**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de ratifier les actes des administrateurs du CLD de
la MRC de Matane pour l'année 2010;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à
l'unanimité :

DE ratifier les actes des administrateurs du CLD de la MRC de Matane pour l'année
2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 155-03-11

**NOMINATION DES VÉRIFICATEURS DU CLD DE LA MRC DE
MATANE POUR L'ANNÉE 2011**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les vérificateurs pour l'exercice
financier 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à
l'unanimité :

DE nommer la firme Raymond Chabot Grant Thornton, vérificateurs comptables
du CLD de la MRC de Matane pour l'exercice financier 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 156-03-11

**FERMETURE DE LA RÉUNION DES MEMBRES RÉGULIERS DU CLD
DE LA MRC DE MATANE**

Il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité de fermer la
réunion des membres réguliers du CLD de la MRC de Matane. Il est 21 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 157-03-11

APPUI DE LA MRC DE MATANE À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2011-02-38 DE LA MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES – DEMANDE RÉITÉRÉE AUPRÈS DU MINISTRE DES TRANSPORTS DE RECLASSER COLLECTRICE ET PRIORITAIRE LA ROUTE DES GROSSES-ROCHES ET D'EN ASSUMER L'ENTRETIEN

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2011-02-38 de la municipalité de Grosses-Roches réitérant sa demande au ministre des Transports de reclasser collectrice et prioritaire la route des Grosses-Roches et d'en assumer l'entretien;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 364-10-07 du Conseil de la MRC de Matane appuyant la démarche de la municipalité de Grosses-Roches demandant au MTQ de reprendre en charge la route des Grosses-Roches;

CONSIDÉRANT QUE la demande de septembre 2007 de la municipalité de Grosses-Roches a été refusée par le MTQ;

CONSIDÉRANT les constats évoqués en 2007 :

- le ministère des Transports a cédé en 1995, et ce sans le consentement de la municipalité, la route des Grosses-Roches sur une longueur de 11,82 km qui relie la municipalité de Grosses-Roches à celle de Saint-Jean-de-Cherbourg;
- lors du transfert la durée de vie du pavage avait déjà atteint son maximum et que celui-ci aurait dû être refait avant de céder de telles infrastructures à une municipalité;
- la municipalité de Grosses-Roches engloutit toutes les aides financières pour l'amélioration du réseau routier et prend une partie des taxes des contribuables pour faire des réparations qui s'avèrent inutiles étant donné l'extrême détérioration du pavage;
- la municipalité de Grosses-Roches n'a pas les argentés nécessaires pour assumer les coûts reliés aux réparations majeures qui s'imposent sur la route des Grosses-Roches étant donné le peu de contribuables de la municipalité;
- le Ministère a classé la route des Grosses-Roches comme une route secondaire, et ce toujours sans avoir consulté la municipalité et malgré l'importance de ladite route;
- la route des Grosses-Roches demeure une route d'urgence en cas de sinistre important entre le secteur de Saint-Jean-de-Cherbourg et Saint-Adelme;
- lors d'un incendie dans la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg, les premiers intervenants du service incendie proviennent de la caserne de la municipalité de Grosses-Roches;
- cette route fait partie du plan de mesure d'urgence du ministère des Transports;
- lors de grosses tempêtes de neige, la route des Grosses-Roches est beaucoup moins enneigée que la route qui relie Saint-Jean-de-Cherbourg et Saint-Adelme, elle est donc l'accès le plus rapide en cas d'urgence;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

- il se prépare des projets importants dans le développement éolien et que ladite route sera l'accès premier pour amener les éoliennes et en faire l'entretien;
- la route des Grosses-Roches est un des principaux accès au Parc Matane;
- la route des Grosses-Roches est le seul accès pour se rendre aux différents rangs sur notre territoire;
- la route des Grosses-Roches est le principal accès pour se rendre à la Pourvoirie de la Gaspésie qui a reçu son permis d'exploitation du gouvernement afin de promouvoir le tourisme dans notre région;
- la route des Grosses-Roches est une route d'accès aux ressources;
- la municipalité de Grosses-Roches est l'endroit le plus rapproché pour l'approvisionnement en essence et en nourriture pour les gens de Saint-Jean-de-Cherbourg;
- le bureau de poste de la municipalité de Grosses-Roches dessert la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg;
- des citoyens de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg qui travaillent dans la municipalité de Les Méchins doivent emprunter quotidiennement ladite route;
- présentement l'état de la chaussée est un danger imminent pour les gens qui y circulent;
- qu'il serait très malheureux de fermer la route des Grosses-Roches parce que la municipalité de Grosses-Roches dont l'indice de dévitalisation est parmi les plus élevés, n'a pas les argents nécessaires pour la rendre sécuritaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane réitère son appui aux démarches de la municipalité de Grosses-Roches demandant au ministère des Transports de reprendre en charge la route des Grosses-Roches ou d'exécuter les travaux majeurs qui s'imposent tels qu'ils auraient dû être faits avant de céder la route des Grosses-Roches à la municipalité;

D'appuyer la demande de la municipalité au ministère que ladite route soit reclassée collectrice et prioritaire;

QUE le Conseil de la MRC de Matane transmette une demande au ministère des Transports de prendre en charge la route des Grosses-Roches et de reclasser la route collectrice et prioritaire;

QUE la MRC de Matane demande au ministère des Transports d'augmenter la contribution financière versée aux municipalités pour l'entretien des chemins;

QUE copie soit transmise au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, au député de Matane et à la municipalité de Grosses-Roches.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 158-03-11

6^E ÉDITION DE LA JOURNÉE DE LA RÉSISTANCE – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU CENTRE DE MISE EN VALEUR DES OPÉRATIONS DIGNITÉ

CONSIDÉRANT QUE l'objectif principal de la Journée de la résistance est de célébrer les réalisations actuelles, la persévérance, la dignité et la fierté du monde rural;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation demande une contribution financière de 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de Matane accorde un soutien financier de 500 \$ pour l'organisation de la Journée de la résistance édition 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 159-03-11

TABLE DE CONCERTATION DES GROUPES DE FEMMES DU BAS-SAINT-LAURENT – INVITATION AU 5^E RASSEMBLEMENT DU RÉSEAU DE SOLIDARITÉ MUNICIPALE, LE 16 AVRIL 2011 À RIMOUSKI

CONSIDÉRANT l'invitation de la Table de concertation des groupes de femmes à participer au 5^e Rassemblement du réseau de solidarité municipale qui se tiendra le 16 avril 2011 à Rimouski;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

DE nommer madame Claudine Desjardins, maire de la municipalité de Sainte-Félicité, représentante de la MRC de Matane, afin de participer au 5^e Rassemblement du réseau de solidarité municipale;

D'autoriser le paiement de l'inscription au montant de 35 \$ pour la journée (incluant le dîner et toutes les activités) ainsi que le remboursement des frais de déplacement sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 160-03-11

CROIX ROUGE – LETTRE DE SOLLICITATION QUI SERA TRANSMISE AUX ENTREPRISES CIBLÉES DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge canadienne interpelle le préfet de chaque MRC afin de collaborer à sa campagne de financement en signant une lettre de sollicitation qui sera transmise aux entreprises ciblées de leur territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

DE mandater le préfet, monsieur Yvan Imbeault, à signer une lettre de sollicitation qui sera transmise aux entreprises de la MRC de Matane dans le cadre de la campagne de financement de la Croix-Rouge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 161-03-11

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 12 FÉVRIER AU 16 MARS 2011 – RE : SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jean-Marie Bérubé et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011 au montant de 19 016,51 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 788,47 \$, les salaires payés du 30-01-2011 au 12-03-2011 au montant de 27 463,18 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 6 938 \$, représentant un grand total de 55 206,16 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 12 février au 16 mars 2011 pour le Service de l'évaluation foncière.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 162-03-11

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 12 FÉVRIER AU 16 MARS 2011 – RE : SERVICE D'URBANISME / INSPECTION ET ÉMISSION DES PERMIS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011 au montant de 1 563,95 \$, la liste des chèques émis au montant de 845,56 \$, les salaires payés du 30-01-2011 au 12-03-2011 au montant de 7 479,82 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 1 769,32 \$, représentant un grand total de 11 658,65 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 12 février au 16 mars 2011 pour le Service d'urbanisme / inspection et émission des permis.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

RÉSOLUTION 163-03-11

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 12 FÉVRIER AU 16 MARS 2011 – RE : SERVICE
D'URBANISME / PLANS ET RÉGLEMENTATION**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Dominic Côté et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des chèques émis au montant de 20,05 \$, les salaires payés du 30-01-2011 au 12-03-2011 au montant de 4 127,38 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 1 196,58 \$, représentant un grand total de 5 344,01 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 12 février au 16 mars 2011 pour le Service d'urbanisme / plans et réglementation.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 164-03-11

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 12 FÉVRIER AU 16 MARS 2011 – RE : SERVICE
RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE MATANE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011 au montant de 29 700,81 \$, la liste des chèques émis au montant de 774,20 \$, les salaires payés du 30-01-2011 au 12-03-2011 au montant de 33 042,60 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 3 827,18 \$, représentant un grand total de 67 344,79 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 12 février au 16 mars 2011 pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

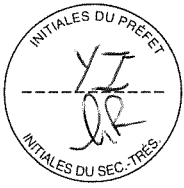
Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 165-03-11

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 12 FÉVRIER AU 16 MARS 2011 – RE : MRC DE
MATANE – COMPÉTENCES COMMUNES À TOUTES LES
MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

16



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

IL est proposé par monsieur Benoît Marquis et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011 au montant de 156 566,10 \$, la liste des chèques émis au montant de 59 885,34 \$, les salaires payés du 30-01-2011 au 12-03-2011 au montant de 58 448,23 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 12 604,36 \$, représentant un grand total de 287 504,03 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 12 février au 16 mars 2011 pour la MRC de Matane – compétences communes à toutes les municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 166-03-11

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 12 FÉVRIER AU 16 MARS 2011 – RE : *TPI DE LA MRC DE MATANE*

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par madame Claudine Desjardins et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2011 au montant de 19 190,19 \$, la liste des chèques émis au montant de 786,28 \$, les salaires payés du 30-01-2011 au 12-03-2011 au montant de 11 499,13 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 1 963,55 \$, représentant un grand total de 33 439,15 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 12 février au 16 mars 2011 pour les TPI de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 167-03-11

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 12 FÉVRIER AU 16 MARS 2011 – RE : *TNO DE LA MRC DE MATANE*

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve les salaires payés du 30-01-2011 au 12-03-2011 au montant de 1 890 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 476,30 \$, représentant un grand total de 2 366,30 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 12 février au 16 mars 2011 pour le TNO de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 168-03-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – APPROBATION DES PLANS POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité administratif ont été impliqués lors de l'élaboration des plans du projet de réaménagement de l'Édifice de La Matanie et ont échangé avec les professionnels mandatés au dossier, notamment concernant les diverses options à envisager lors de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des plans de réaménagement de l'Édifice de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à la majorité :

D'approuver les plans pour la réalisation des travaux de rénovation et de réaménagement de l'Édifice de La Matanie.

Le préfet appelle le vote sur la proposition.

En faveur – dix-sept (17) voix

Contre – deux (2) voix

Municipalité de Grosses-Roches
Municipalité de Les Méchins
Municipalité de Saint-Adelme
Municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg
Municipalité de Saint-Léandre
Municipalité de Sainte-Paule
Municipalité de Saint-René-de-Matane
Municipalité de Saint-Ulric
Ville de Matane

Municipalité de Baie-des-Sables
Municipalité de Sainte-Félicité

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RÉSOLUTION 169-03-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 247-1-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 247-2010 POUR AUGMENTER LE MONTANT DE LA DÉPENSE ET DE L'EMPRUNT AFIN DE PRENDRE EN COMPTE L'ESTIMATION RÉVISÉE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION

CONSIDÉRANT la lecture faite du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin, appuyé par monsieur Yvan Côté, et résolu à la majorité :

D'adopter le règlement numéro 247-1-2011 modifiant le règlement numéro 247-2010 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 116 000 \$ pour le projet de réaménagement de l'Édifice de La Matanie.

Le préfet appelle le vote sur la proposition.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

En faveur – dix-sept (17) voix

Municipalité de Grosses-Roches
Municipalité de Les Méchins
Municipalité de Saint-Adelme
Municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg
Municipalité de Saint-Léandre
Municipalité de Sainte-Paule

Municipalité de Saint-René-de-Matane
Municipalité de Saint-Ulric
Ville de Matane

Contre – deux (2) voix

Municipalité de Baie-des-Sables
Municipalité de Sainte-Félicité

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RÉSOLUTION 170-03-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – AUTORISATION – APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement de l'Édifice de La Matanie et l'approbation des plans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominic Côté et résolu à l'unanimité :

DE finaliser le devis et de procéder à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de réfection et de réaménagement de l'Édifice de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 171-03-11

ÉDIFICE DE LA MATANIE – CASES DE STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 584-11-10 du comité administratif du Conseil de la MRC de Matane demandant à la ville de Matane de conserver les espaces alloués actuellement dans le stationnement public pour l'usage du personnel de la MRC et de prévoir en augmenter le nombre pour le personnel du CLD;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2011-138 du Conseil de la ville de Matane qui entérine la recommandation de la commission permanente du Conseil de ne pas accepter que la MRC de Matane conserve, au bénéfice de son nouvel immeuble, les espaces de stationnement alloués pour l'Édifice situé au 145, rue Soucy et d'inviter la MRC à faire une demande pour la location de cases de stationnement auprès du centre sportif;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de cases de stationnement de l'Édifice de La Matanie (40) est insuffisant pour les besoins de la MRC (30), du CLD (12) et compte tenu des cases réservées par bail aux locataires de l'immeuble (30);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

DE demander à la ville de Matane, quelles seraient les modalités et les coûts pour la location de cases de stationnement pour les besoins de la MRC et du CLD dans le stationnement public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION 172-03-11

**ÉDIFICE DE LA MATANIE – CONTRAT ENTRETIEN DE
L'ASCENSEUR AVEC OTIS CANADA INC. – AUTORISATION
PAIEMENT – SERVICE DU 10 OCTOBRE 2010 AU 31 MARS 2011 AU
MONTANT DE 1 000,57 \$ INCLUANT LES TAXES**

CONSIDÉRANT la facture de Otis Canada inc. relative au contrat d'entretien de l'ascenseur de l'Édifice de la Matanie, pour la période du 10 octobre 2010 au 31 mars 2011 pour un montant de 886,44 \$ plus les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Marie Bérubé et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture à Otis Canada inc. relativement au contrat d'entretien de l'ascenseur de l'Édifice de la Matanie, situé au 159 rue Saint-Pierre pour la période du 10 octobre 2010 au 31 mars 2011 pour un montant de 1 000,57 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 173-03-11

**ÉDIFICE DE LA MATANIE – CONTRAT ENTRETIEN DE
L'ASCENSEUR AVEC OTIS CANADA INC. – ENTÉRINER
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE le précédent propriétaire Egon Properties avait signé un contrat d'entretien d'une durée de cinq (5) ans à compter du 1^{er} avril 2006 avec la compagnie Otis Canada inc. pour l'entretien de l'ascenseur de l'Édifice Sirois, maintenant désigné Édifice de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE le contrat se renouvelle automatiquement pour une période de cinq (5) ans, à chaque cinquième anniversaire, à moins d'un préavis écrit de l'une des parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin Côté et résolu à l'unanimité :

D'entériner le renouvellement du contrat avec Otis Canada inc. pour l'entretien de l'ascenseur de l'Édifice situé au 159, rue Saint-Pierre pour une durée de cinq (5) ans;

D'autoriser le paiement de la facture à Otis Canada inc. relativement au contrat d'entretien de l'ascenseur de l'Édifice de la Matanie, situé au 159, rue Saint-Pierre, pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012 pour un montant de 1 831,32 \$ plus les taxes applicables, soit un montant annuel de 2 086,34 \$;

D'autoriser le transfert par la compagnie Otis Canada inc du contrat UQLL03160605 au nom de la MRC de Matane et d'y indiquer Édifice de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 174-03-11

**ÉDIFICE DE LA MATANIE – CORRESPONDANCE LOCATAIRE –
ÉCOLE DE CONDUITE À LA SURVIE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance de l'École de conduite À La Survie concernant l'utilisation des locaux, notamment une salle de cours pour les sessions de théorie;

20



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

CONSIDÉRANT les exigences et les normes du *Code national du bâtiment* pour ce type d'usage, soit catégorie A-2;

CONSIDÉRANT QUE la situation de l'École de conduite À La Survie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane, propriétaire de l'Édifice de La Matanie, confirme son acceptation de mettre fin au bail du locataire École de conduite À La Survie et ce sans frais au moment qui conviendra au locataire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 175-03-11

RÉSOLUTION D'INTENTION DE DÉCLARATION DE COMPÉTENCE DE LA MRC DE MATANE RELATIVEMENT AU DOMAINE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales et la MRC de Matane utilisent des services de télécommunications régionaux et suprarégionaux fournis actuellement par divers organismes de la MRC ou d'ailleurs, notamment dans le domaine de la sécurité incendie, d'ambulance, de transport et d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE l'efficacité, l'intégration et l'harmonisation de ces services nécessitent l'intervention permanente d'une autorité régionale pour leur maintien et leur développement et pour la conclusion d'ententes suprarégionales et avec les gouvernements et leurs organismes;

CONSIDÉRANT QUE, pour des motifs d'efficacité et d'économie, l'ensemble du territoire de la MRC doit être desservi par un service intermunicipal intégré sur tout le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est d'avis qu'il est dans l'intérêt de toutes les municipalités locales et de l'ensemble des contribuables et des citoyens de la MRC, d'agir conjointement dans le domaine de la télécommunication pour fournir un service régional;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de se prévaloir des articles 678.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec* et de déclarer la compétence de la MRC de Matane relativement au domaine de la télécommunication;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu ce qui suit :

1. La municipalité régionale de comté de Matane annonce son intention, après un délai de 90 jours suivant la signification de la présente résolution, de déclarer sa compétence à l'égard de toutes les municipalités locales comprises dans son territoire relativement au domaine de la télécommunication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 176-03-11

MANDAT A. LAPIERRE GESTION DOCUMENTAIRE INC – GESTION DES ARCHIVES

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *A. Lapierre Gestion Documentaire inc.* a amorcé la mise en place du système d'organisation des archives municipales de la MRC de Matane;



Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de Matane (Québec)

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de poursuivre les travaux de traitement du papier et de révision du calendrier de conservation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

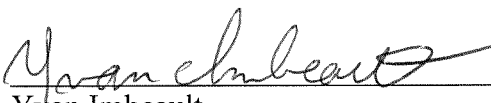
D'autoriser la directrice générale à confirmer un mandat de gestion des archives à *A. Lapierre Gestion Documentaire inc.*, pour un montant n'excédant pas la somme de 10 000 \$ prévu au budget 2011, incluant les honoraires professionnels et les frais d'hébergement.


ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 177-03-11

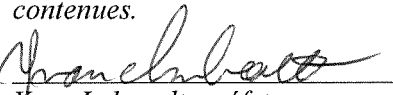
Il est proposé par monsieur Jean-Sébastien Barriault et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance au 22 mars 2011 à 19 h. Il est 23 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Yvan Imbeault
Préfet


Line Ross, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Yvan Imbeault, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.


Yvan Imbeault, préfet